



## FICHE ACTION # 1

# RÉGULATION DU MARCHÉ FONCIER

Dans sa démarche stratégique, la Safer Guyane souhaite instaurer une régulation efficace des prix du foncier agricole. Cette action s'inscrit dans l'objectif clair de protéger l'intégrité des espaces agricoles et naturels, tout en assurant un accès équitable aux terres pour les agriculteurs.

### INITIER ET DÉVELOPPER LA PRÉSENCE AMIABLE DE LA SAFER SUR LE MARCHÉ FONCIER

La Safer Guyane mènera trois grandes actions dans ce cadre : La mise en place un réseau de correspondants locaux, l'analyse systématique des DIA, et la prospection sur le terrain.



**CTG, CRA, OPA, DGTM, DRFIP**  
Professionnels de l'immobilier,  
notaires, etc.



**Nombre de correspondants locaux**  
Animation foncière  
Taux d'intervention sur le marché foncier

### PROTEGER ET ASSURER UNE TRACABILITE DU FONCIER AGRICOLE

Cette action concernera la négociation, la reprise amiable, la préemption partielle, la rétrocession avec cahier des charges garantissant la destination des biens vendus.



**CTG et collectivités locales (EPCI, communes, etc.),**  
Professionnels de l'immobilier, notaires,  
DRFIP et DRAAF



**Animation foncière**  
Nombre d'ha concernés par le cahier des charges Safer

### MAINTENIR DES PRIX COMPATIBLES AVEC LES ACTIVITÉS AGRICOLES

Sur les zones agricoles, l'action de la Safer par préemption en révision de prix devra permettre de maintenir des prix fonciers en cohérence avec les pratiques agricoles.



**CTG, DRFIP, DRAAF et DGTM**



**Référentiel de prix par territoires**

### FREINER LA SPECULATION FONCIERE / LUTTER CONTRE LE « MITAGE » DES ESPACES AGRICOLES

Deux opérations sont envisagées pour atteindre cet objectif : La préemption simple et partielle afin d'orienter les biens vers une valorisation agricole, et la préemption en révision de prix pour lutter contre la spéculation.



**Collectivités locales (communes, EPCI, etc.)** Professionnels de l'immobiliers, notaires



**Sollicitation d'un fonds de portage foncier**